DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 03/11/2026

Publication :
le 13/11/2026

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-487

Dérogation à l'obligation au repos dominical - Magasin MONOPRIX Niort

Président :
MONSIEUR JÉRÔME **BALOGE**

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2026

Délibération n° D-2026-487

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Dérogation à l'obligation au repos dominical - Magasin MONOPRIX Niort

Monsieur Nicolas ROBIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres demande, en application de l'article L.3132-21 du Code du travail, l'avis du Conseil municipal concernant le renouvellement d'une demande de dérogation à l'obligation de repos hebdomadaire dominical pour le magasin MONOPRIX, situé 12 rue Victor Hugo à Niort, à compter du 25 octobre 2026 pour une durée d'un an.

Par cette demande de renouvellement, le magasin MONOPRIX fait savoir que les résultats observés confirment les éléments économiques et territoriaux présentés lors de leur demande initiale :

- Une progression du chiffre d'affaires réalisée le dimanche confirmant ainsi l'existence d'une demande réelle sur cette journée ;

- Une augmentation de la fréquentation du magasin et des flux clients ;

- Une satisfaction exprimée par leur clientèle du centre-ville de Niort et des communes environnantes ;

- Une réponse adaptée aux attentes des actifs et des familles particulièrement disponibles les week-ends ;

- Une fréquentation très forte durant la période estivale, surtout au mois d'aout, liée à la clientèle touristique locale et de passage ;

- Une contribution directe à l'animation, à l'attractivité et à la dynamique commerciale du centre-ville.

Ces résultats permettent de conclure que l'ouverture dominicale répond à un besoin identifié de la clientèle, soutient l'activité du magasin et participe à la vitalité et l'attractivité commerciale du centre-ville.

Cet aménagement repose sur le volontariat des salariés, ces derniers bénéficiant d'un jour de repos compensateur et d'une majoration de rémunération de 100% pour les heures effectuées le dimanche, il s'inscrit dans le respect de la durée conventionnelle du travail.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à ce renouvellement de demande de dérogation à l'obligation au repos hebdomadaire dominical présentée par le magasin MONOPRIX sis 12 rue Victor Hugo à Niort pour une durée d'un an.

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	40
Contre :	4
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance — Le Président de séance

Lydia ZANATTA — **Jérôme BALOGE**

Mention des voies et délais de recours :
« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.
Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».